

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

N° Version : 4

Date : 30/10/2018

Remplace la version 3 du 11/09/2018

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

VitacidOrg

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aliment complémentaire destiné à l'alimentation animale...

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VITALAC 48 RUE PRINCIPALE 22160 CARNOET

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société / Organisme : INRS / ORFILA tel : 00 33 1 45 42 59 59 (appel d'urgence ORFILA)

<http://www.centres-antipoison.net>**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Classes de danger pour
la santéCorrosion cutanée/irritation cutanée-catégorie 1A-DANGER-
H314Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition
unique-catégorie 3-ATTENTION-H335**2.2 Éléments d'étiquetage**

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Mention d'avertissement : DANGER

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H335

Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence de prévention

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un
équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence d'intervention

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

2.3 Autres dangers
SECTION 3 : Composition/informations sur les composants
3.1 Substances
3.2 Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	%
CAS :64-18-6 EC :200-580-7 Formiate de sodium/ Acide Formique	SGH05,SGH07 DANGER H315, cat.2 H318, cat.1	50 < x % < 100
CAS :79-09-4 EC :201-176-3 Acide propionique	SGH02,SGH05 DANGER H226, cat.3 H314, cat.1A	5 < x % < 20
CAS :64-19-7 EC :200-580-7 Acide acétique	SGH05 DANGER H314, cat.1A	5 < x % < 20
CAS :50-21-5 EC :200-018-0 Acide lactique	SGH05,SGH07 DANGER H315, cat.2 H318, cat.1	1 < x % < 5

Information sur les composants :

SECTION 4 : Premiers Secours

Conseils généraux : Des dispositifs de lavage oculaire d'urgence doivent être situés à proximité du lieu de

manipulation du produit. Retirer immédiatement les vêtements souillés par le produit. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

4.1 Description des premiers secours

En cas n'inhalation : Placer la personne à l'air frais, si difficultés respiratoires, prévoir une assistance de réanimation et consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 20-30 mn en gardant les paupières ouvertes. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. **CONSULTER UN MEDECIN**

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment (20-30 mn) la peau à l'eau. Laver les vêtements avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche : **NE PAS** faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : provoque de graves irritations accompagnées de flots de larmes, de douleurs, d'importantes rougeurs ainsi qu'un gonflement oculaire. Risque de lésions oculaires permanentes. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.

En contact avec la peau, le produit peut provoquer des irritations cutanées. En cas de contact avec les yeux, le produit peut provoquer une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Produits de combustion dangereux monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection complet anti -acides, des gants et des bottes. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. refroidir par brouillard/pulvérisation d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Eliminer toutes sources possibles d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipement de protection
Pour les secouristes

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour les petites quantités, rincer abondamment à l'eau ou ramasser le produit répandu. Pour les grandes quantités, endiguer, pomper le produit. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'information.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Protéger les récipients fermés de l'échauffement. Protection contre l'incendie et l'explosion : tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Séparer les bases et des substances formant des bases. Conserver le récipient bien fermé de manière étanche dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Température de stockage < 30°C. Produits incompatibles : oxydants puissants, acides, bases.

Emballage

Utiliser des emballages agréés pour ce type de produit (acides). Conserver le produit dans son emballage d'origine

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est utilisé pour acidifier l'eau de boissons des animaux, des matières premières ou des aliments finis destinés aux animaux

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Acide acétique : 10 mg/kg

Acide lactique : aucune valeur limite connue

Acide propionique : 10 mg/kg

Formiate de sodium : 5 mg/kg (acide formique)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches avec protection OU écran facial

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés (spéciales acides comme par exemple caoutchouc butyle). Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé et bien étanche. Consulter le fournisseur de gants pour plus d'information.

Protection du corps
Vêtements de protection

Protection respiratoire
L'équipement de protection corporelle doit être sélectionné en fonction de l'activité et de l'exposition éventuelle (comme par exemple bottes de protection, tablier, combinaison de protection chimique)

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Densité relative : 1.2 +/- 0.2

pH : < 2 (dilution au 1/10ème)

Odeur : Acre

Aspect : LIQUIDE

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Densité de vapeur : Aucune information disponible

Point de fusion / point de congélation : non défini , aucune information disponible

Point d'ébullition : Non défini, aucune information disponible

Point éclair : Non défini, aucune information disponible

Taux d'évaporation : Non défini, aucune information disponible

Inflammabilité : (solide/gaz) : Ininflammable

Limite > explosivité : 57% vol - Limite < explosivité : 18% vol (acide formique)

Pression de vapeur : 5.7 kPa (25°C acide formique)

Solubilité : poudre non soluble / liquide soluble

température d'auto inflammabilité > 500°C (acide formique)

Température de décomposition : Indeterminé

Viscosité cinématique : aucune information disponible

Viscosité dynamique : aucune information disponible

Propriété explosive : Ce produit n'est pas explosif, toutefois la formation de mélange air/vapeur explosifs est possible

Propriétés comburantes : non oxydant

9.2 Autres informations

Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Réaction avec les bases fortes. Réaction exothermique.

Pour plus d'informations, consulter les sous sections ultérieures du présent chapitre

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

Les mélanges contenant de l'acide formique peuvent se décomposer spontanément et générer une

suppression ainsi qu'une explosion du réceptacle. L'exposition à la lumière du soleil et à la chaleur augmente le risque de décomposition.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec bases fortes et substances comburantes

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées, lumières.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

Les acides peuvent réagir aux alcalins, et aux substances oxydantes telles que les peroxydes, l'acide nitrique, et l'acide chromique. Ils sont également incompatibles avec certaines substances comme l'acide sulfurique concentré, le nitrométhane, les métaux en poudre fines, les permanganates, les bases fortes d'agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

DL 50 Orale rat (acide formique) : 730 mg/kg

DL 50 Orale rat (acide propionique) : 4 290 mg/kg

DL 50 Orale rat (acide acétique) : 3 310 mg/kg

DL 50 Orale rat (acide lactique) : 3 543 mg/kg

Mélange

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion / irritation cutanée : Provoque des brûlures

Lésion oculaire grave / irritation oculaire : Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun effet sensibilisant connu.

Mutagénicité : Non mutagène. Compte tenu des données disponibles des différents composants du produit

Cancérogénicité : non classé. Compte tenu des données disponibles des différents composants du produit.

Toxique pour la reproduction : Non classé. Compte tenu des données disponibles des différents composants du produit

Danger par aspiration : non classé contenu des données disponibles des différents composants du produit

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Mélanges

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable. Non pertinent

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable. Non pertinent

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

12.6 Autres effets néfastes

Les émissions dans l'eau réduisent le pH, cela risque de provoquer une détérioration locale des poissons et des organismes aquatiques dans la zone de déversement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées. Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale. Ils peuvent ensuite être valorisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

UN1760=LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Dispo.	QL	EQ	Emballage		
								Instructions	Dispositions	Dispositio

								d'emb.	spéciales d'emb.	ns pour l'emb. en commun
	8	C9	III	8	274	5L	E1	P001 IBC03 LP001 R001		MP19

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulation (CE) N°1831/2003 du parlement européen et du conseil relatifs aux additifs destinés à l'alimentation des animaux

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Libellés des phrases H, EUH mentionnées à la section 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

16.2 Abréviations

CMR	Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique
ADR	Accord Européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses pour la route
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
RID	Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by rail
WGK	Wassergefährdungsklasse
SGH05	Corrosif
SGH07	Irritant